



SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - 🌐 www.scsi-pn.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Redéploiements police–gendarmerie : Est-ce vraiment utile ?

Le Ministère de l'intérieur vient de communiquer à la parité syndicale l'ensemble des villes et des communes concernées par de futurs transferts de compétence entre police et gendarmerie nationales.

Le SCSI a toujours dénoncé, depuis l'intégration de la gendarmerie au sein du Ministère de l'intérieur, de telles opérations qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité et qui engendrent des coûts importants pour la collectivité : transferts de personnels, projets immobiliers, etc. La cour des comptes a d'ailleurs établi les mêmes constats.

Concernant cette nouvelle vague de redéploiements, ce sont huit circonscriptions de Police couvrant 19 communes qui pourraient basculer en zone gendarmerie, et 9 brigades de gendarmerie couvrant 17 communes qui passeraient en zone police nationale.

Le SCSI regrette, outre l'absence totale de concertation sur cette thématique, des choix techniques surprenants.

En effet, comment expliquer, par exemple, que la circonscription de Police de Persan-Beaumont (95) couvrant une population de plus de 35.000 habitants, bien au-delà du seuil de 20.000 habitants fixé réglementairement, avec un taux de criminalité de 80 pour mille, ou celle de Dinan (22) certes d'une population moindre mais avec une activité touristique soutenue et un taux de criminalité de 85 pour mille, soient concernées ?

A contrario, la circonscription de police d'USSEL (19), 11316 habitants, avec un taux de criminalité de 29 pour mille ne figure pas dans la liste.

Si le raisonnement était fondée sur une meilleure cohérence territoriale de répartition des forces de sécurité, le SCSI s'interroge de ne pas retrouver de nombreuses communes péri urbaine.

Une fois de plus, la logique des équilibres entre les deux forces semble l'avoir emporté sur la recherche d'un meilleur service public.

Si, ces redéploiements étaient confirmés, le SCSI réitère la possibilité d'offrir aux personnels d'un même ministère de pouvoir bénéficier de passerelles, ou de pouvoir rester en fonction sous leur statut actuel, comme c'est déjà le cas dans de nombreux services (GIR, OFFICES, SDIG...) afin de limiter les impacts humains et financiers.

CONTACT PRESSE :

*Jean –Marc BAILLEUL. Secrétaire général du SCSI. Tel 06 75 04 13 59.
Christophe ROUGET. Chargé de Communication du SCSI. Tel : 06 83 97 90 58.*